

SERVICE « ORIBeHo »

Conseil et accompagnement radicalement orientés vers l'enfant de parents très conflictuels dans le cadre d'une mise en danger du bien-être de l'enfant

Le concept vise à conseiller les parents en cas de séparation ou de divorce, à l'initiative du tribunal, en vue d'un futur exercice de leur responsabilité parentale qui soit favorable au bien-être de l'enfant.

Déroulement de la consultation

Durée : 12 à 16 semaines

Personnel : 2 conseillers

Lieu : Entretiens individuels avec les parties respectives dans le cadre familial

Entretiens communs avec les parents dans nos locaux à Bertrange

Entretiens avec les enfants également dans nos locaux à Bertrange

Contenu de la consultation

- **Clarification du mandat** : envoi de la demande au service de consultation (par écrit/par téléphone) par l'autorité de protection de l'enfance (SCAS) ou le tribunal de la famille et de la jeunesse
- **Premiers entretiens** : premiers entretiens séparés avec les parents respectifs dans des locaux neutres
- En cas de demande du SCAS : implication directe des chargés de cas dans les premiers entretiens

1. Clarification du système conflictuel orientée par les experts (clearing)

- Phase de prise de connaissance des systèmes familiaux respectifs dans leur environnement familial
- Exploration des relations intrafamiliales
- Psychoéducation concernant la parentalité conflictuelle et ses effets sur les enfants
- Établissement d'une biographie du conflit (reconnaissance de la souffrance individuelle)
- Changement de perspective (focalisation sur l'enfant)
- Accompagnement lors des passages des bras
- Premières évaluations d'une éventuelle mise en danger du bien-être de l'enfant

2. Conseil et accompagnement soutenant le changement

- Entretiens communs avec les parents, radicalement orientés vers l'enfant, dans des locaux neutres (avec des rendez-vous de préparation, avant et après le suivi en setting individuel)
- Entretiens avec les enfants dans des locaux neutres
- Rencontre des instances professionnelles impliquées (SCAS, avocats d'enfants) en vue d'un conseil professionnel
- Accompagnement lors des passages de bras

3. Phase de clôture

- Rapport écrit de l'intervention
- Entretien de clôture commun avec les parents et les enfants
- Entretien final commun avec les parents et les professionnels
- Évaluation de la mise en danger actuelle du bien-être de l'enfant
- Vérification de la compatibilité des solutions proposées avec le quotidien du système familial
- Mise en réseau avec d'autres offres de soutien
- Proposition de plusieurs rendez-vous de suivi en vue d'une stabilisation (après le jugement définitif)